

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

Coloured covers/
Couverture de couleur

Coloured pages/
Pages de couleur

Covers damaged/
Couverture endommagée

Pages damaged/
Pages endommagées

Covers restored and/or laminated/
Couverture restaurée et/ou pelliculée

Pages restored and/or laminated/
Pages restaurées et/ou pelliculées

Cover title missing/
Le titre de couverture manque

Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées

Coloured maps/
Cartes géographiques en couleur

Pages detached/
Pages détachées

Coloured ink (i.e. other than blue or black)/
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)

Showthrough/
Transparence

Coloured plates and/or illustrations/
Planches et/ou illustrations en couleur

Quality of print varies/
Qualité inégale de l'impression

Bound with other material/
Relié avec d'autres documents

Continuous pagination/
Pagination continue

Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin/
La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure

Includes index(es)/
Comprend un (des) index

Title on header taken from:/
Le titre de l'en-tête provient:

Blank leaves added during restoration may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from filming/
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été filmées.

Title page of issue/
Page de titre de la livraison

Caption of issue/
Titre de départ de la livraison

Masthead/
Générique (périodiques) de la livraison

Additional comments:/
Commentaires supplémentaires:

This item is filmed at the reduction ratio checked below/
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	14X	18X	22X	26X	30X
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
12X	16X	20X	24X	28X	32X

L' Abeille.

3me Année.

“ Je suis chose légère et vais de fleur en fleur.”

3me. Année

VOL III.

PETIT SÉMINAIRE DE QUÉBEC, 6 Février 1851.

No.11

DERNIERS MOMENTS D'UN JEUNE POÈTE.

J'ai révélé mon cœur au Dieu de l'innocence ;
Il a vu mes pleurs pénitents ;
Il guérit mes remords, il m'arme de constance :
Les malheureux sont ses enfants.
Mes ennemis riant ont dit dans leur colère :
“ Qu'il meure et sa gloire avec lui ! ”
Mais à mon cœur calmé le Seigneur dit en père :
“ Leur haine sera ton appui. ”
A tes plus chers amis ils ont prêté leur rage :
Tout trompe la simplicité :
Celui que tu nourris court vendre ton image,
Noire de sa méchanceté.
Mais Dieu t'entend gémir, Dieu vers qui tu ramènes
Un vrai remords ne des douleurs ;
Dieu qui pardonne enfin à la nature humaine
D'être faible dans les malheurs.
J'éveillerai pour toi la pitié, la justice
De l'incorruptible avenir ;
Eux-mêmes épureront, par leur long artifice,
Ton honneur qu'ils pensent ternir.
Soyez béni, mon Dieu ! vous qui d'ignés me rendre
L'innocence et son noble orgueil ;
Vous qui, pour protéger le repos de ma cendre,
Veillez près de mon cercueil !
Au banquet de la vie, infortuné convive,
J'apparus un jour, et je meurs :
Je meurs, et sur ma tombe où lentement j'arrive,
Nul ne viendra verser des pleurs.
Salut, champs que j'aimais, et vous, douce verdure,
Et vous, riant exil des bois !
Ciel, pavillon de l'homme, admirable nature,
Salut pour la dernière fois !
Ah ! puisse voir long-temps votre beauté sacrée
Tant d'amis sourds à mes adieux !
Qu'ils meurent pleins de jour, que leur mort soit pleu-
Qu'un ami leur ferme les yeux !

[réc,
GILBERT.

COUR DE ROME.

[Suite.]

PRÉLATURE

Patriarches. Les premiers prélats de la cour romaine, après les cardinaux, sont les patriarches de Constantinople, d'Alexandrie, d'Antioche et de Jérusalem. Depuis que ces villes sont occupées par les infidèles, les titulaires résident à Rome, où ils jouissent de beaucoup de considération. Un de leurs principaux privilèges est de faire porter la croix devant eux, hors de Rome, partout où ils se trouvent, à moins qu'ils ne soient en présence d'un cardinal. Leurs habits sont absolument les mêmes que ceux des autres évêques. Les patriarches *mineurs*, c'est-à-dire, ceux de Venise, de Lisbonne et des Indes, prennent rang, à Rome, immédiatement après les patriarches *majeurs*. Ceux-là n'ont aucun privilège particulier.

Archevêques et évêques. Il y a à Rome un grand nombre d'archevêques et d'évêques *in partibus*, dont les diocèses, au pouvoir des infidèles, ne requièrent pas leur présence. Ces prélats remplissent différens emplois et fonctions qui leur sont assignés. Il se trouve toujours de plus à Rome un nombre considérable d'évêques étrangers qui y viennent soit pour les affaires de leur diocèse, soit pour y rendre leurs respects au St. Père, ou pour y satisfaire leur piété. Les uns et les autres y sont l'objet de beaucoup d'attention et d'égards. Les troupes leur présentent les armes: musées, bibliothèques, tout s'ouvre devant eux. Quoique la couleur violette leur soit commune avec les autres prélats qui n'ont pas le caractère épiscopal, et même avec les ecclésiastiques de tout ordre attachés aux chapelles des palais apostoliques et aux basiliques majeures, qui portent tous la soutane violette dans l'exercice de leurs fonctions, on distingue cependant facilement les évêques par plusieurs insignes qui leur sont propres, tel que la croix pectorale qu'eux seuls ont le droit de porter.

C'est ordinairement parmi les archevêques que sont pris les ambassadeurs que le pape entretient auprès des cours étrangères; on leur donne le titre de *nonces*. Dans certaines cours moins importantes, ils sont remplacés par des prélats non-évêques que l'on appelle *inter-nonces*; cette dénomination correspond à peu-près à celle de *chargés d'affaires*. Les *inter-nonces* sont encore envoyés quelquefois, *ad interim*, auprès des cours les plus considérables.

Un assez bon nombre d'archevêques et d'évêques portent le titre d'*assistants* au trône pontifical. Cette dignité qui est ordinairement accompagnée de celle de comte romain, donne à ceux qui en sont décorés, la préséance sur les autres évêques, aux offices que le souverain pontife célèbre ou auxquels il assiste. Ils prennent alors place auprès du trône, et c'est ordinairement un d'eux qui tient le bougeoir, et un autre, le livre. Ce titre est souvent accordé à des évêques qui résident en pays étrangers; c'est ainsi qu'on en gratifia Mgr. Plessis, lors de son voyage à Rome.

Prélats non-évêques. Il est à Rome un grand nombre d'ecclésiastiques qui, bien qu'ils n'aient pas le caractère épiscopal, et qu'ils ne soient pas même prêtres, quelquefois ont, à raison de leurs fonctions, le titre de prélats, et que l'on appelle *Monsignore* ou *Monseigneur*.

Ce sont les prélats *di fochetti*; c'est-à-dire l'*Auditeur de la chambre*, espèce de ministre de la justice; le gouverneur de Rome qu'on pourrait plus justement appeler le surintendant de la police, puisque c'est à peu-près la seule chose qui constitue ses fonctions; le trésorier ou ministre des finances; le *majordome* ou ministre de la maison pontificale. 2o. Les *Protonotaires apostoliques* dont l'emploi n'est guères aujourd'hui qu'une sinécure. 3o Les *Auditeurs de Rote* qui forment un tribunal d'appel dont les membres sont tirés de différentes nations. 4o. Les *Cleres* de la chambre qui composent des tribunaux dont les finances sont l'objet principal. 5o. Les *Votans de la Signature* qui sont les juges d'un autre tribunal. 6o. Les *Abbréviateurs du parc majeur* qui n'ont guère d'autre charge que de signer les bulles. 7o. Les prélats *della consulta* qui sont les juges d'un tribunal criminel; (le chiffre total de tous ces fonctionnaires excède à peine 60.) 8o. Les *référéndaires de l'une et l'autre signature*, dont je ne connais pas trop les fonctions quoique je sache qu'elles ont rapport à la justice, et dont le nombre s'élève au-delà de 100. 9o. Les *prélats domestiques* de Sa Sainteté dont le titre n'est à peu-près qu'honorifique; ceux qui en sont revêtus remplissent en même temps d'autres emplois. 10o. Les chanoines des basiliques majeures. 11o. Toutes catégories des *cameriers* ecclésiastiques lesquels sont des officiers dont les occupations répondent à peu près à celles de chambellans chez les princes laïques. Ils se divisent en *cameriers participants*, *secrets* et *d'honneur*; ils sont au nombre d'au moins 150. Il y en a en France, en Angleterre et dans plusieurs autres pays. Il reste encore un grand nombre de prélats que je passe sous silence, et dont les lecteurs, je pense, me pardonneront plus facilement l'omission que l'énumération, vu l'ennui quo leur a peut être causé

a liste de ceux qui précèdent.

Les prélats, à Rome, se divisent en deux grandes classes; les prélats dits de la *mantelletta* et de la *mantellone*, selon qu'ils portent, au chœur, l'un ou l'autre de ces habits. Tous ceux que j'ai nommés, jusqu'aux prélats domestiques exclusivement appartiennent à la première classe, les autres à la seconde.

FAMILLE PONTIFICALE.

On comprend sous la désignation de *famille pontificale*, tous ceux qui ont quelques emplois à remplir auprès de la personne du St. Père, et par conséquent plusieurs cardinaux et autres dont j'ai déjà parlé et dont il serait ennuyeux de recommencer la liste. Je vais me borner à faire connaître ceux des membres de cette famille dont je n'ai encor. rien dit: ce sont les *camériers laïques de cape et d'épée* qui sont en très-grand nombre; les *chapelains* qui se divisent en *chapelains secrets* et *d'honneur* et en *chapelains du commun* et *chapelains surnuméraires*; le *sacriste pontifical* qui est préposé à la surveillance de la sacristie papale; les *chantres pontificaux* au nombre de vingt quatre; les *bussolanti* qui sont les gardiens de la porte des antichambres papales.

FONCTIONNAIRES LAÏQUES.

Les changements survenus dans le gouvernement des Etats de l'Église depuis le commencement du pontificat de Pie IX, ne me permettent guère de donner une liste complète des fonctionnaires laïques qui sont très-nombreux; je ne vais qu'indiquer les deux principaux: ce sont le *prince-assistant* qui, dans toutes les cérémonies se tient auprès du pape et lui présente à laver; et le *sénateur de Rome*, dont les fonctions équivalent à peu près à celles de maître.

TROUPES PONTIFICALES.

Ces troupes se composent de plusieurs corps dont le premier est celui des gardes nobles, il se recrute parmi les plus illustres familles des états de l'Église. Il monte la garde dans les antichambres du pape et dans les cérémonies, ce sont toujours ces troupes qui sont les plus rapprochées de sa personne. Leur uniforme est fort brillant; à les voir, on les prendrait tous pour des officiers de premier grade. La garde suisse est surtout remarquable par son uniforme et ses armes qui rappellent le seizième siècle. Les autres troupes se divisent, comme dans les autres pays en cavalerie, infanterie, et artillerie. Toutes ces troupes réunies forment 15 à 18000 hommes.

(A continuer.)

J. C.

L'ABEILLE.

"Forsan et haec olim meminisse juvabit."

QUÉBEC, 6 Février, 1851.

A VENDRE,

AU BUREAU DE L'ABEILLE,

LA CROIX PRÉSENTÉE AUX MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ DE TEMPÉRANCE par Alexis Mailloux, vicaire-général, seconde édition.

—AUSI,—

Le Recueil de Cantiques, quelques exemplaires du Chansonnier des Collèges, etc., etc.

L'évêque de Londres ne voit pas pour quoi on ne tirerait pas de l'exhibition un bénéfice religieux comme un profit pécuniaire. Dans cette pensée, il a chargé un comité d'examiner de quelle manière l'Église officielle doit satisfaire aux obligations que lui impose la circonstance.

Le comité a conclu qu'il fallait d'abord se procurer les sommes nécessaires pour mettre à exécution ce qu'il suggérerait.

Là-dessus, l'association biblique a souscrit une somme de 12,500 frs. destinée à faire imprimer dans la plupart des langues de l'Europe des bibles, livres de prières &c. qui seront répandus pendant tout le temps que durera l'exhibition.

Le comité conseille d'adjoindre aux desservans ordinaires des églises de Londres, un certain nombre de ministres pour qui le service se fasse en plusieurs langues sans que le service ordinaire soit interrompu &c. &c.

Que l'on fixe deux ou trois points de réunion où l'on pourra donner aux étrangers tous les renseignements désirables sur l'Église établie, &c.

O Église qui s'arroge à bon droit le titre de catholique que celle qui après 300 ans d'existence, n'est pas encore connue des peuples qui entourent le pays où on la professe! Qu'on traverse l'Europe en tout sens des monts Ourals à l'Océan Atlantique, de la Sicile à la Norvège et l'on ne trouvera pas dans cette classe à laquelle appartiennent ceux qui se rendront à l'exhibition un seul individu à qui il faille expliquer ce que c'est que la religion catholique romaine.

Ces mesures suggérées par le comité de C. J. de Londres sont parfaitement risibles: car, à quoi bon toutes ces dépenses, multiplications de *prêches* etc? qu'à donner aux étrangers un spectacle auquel ils assisteront une fois par curiosité mais qu'ils trouveront bien trop ennuyeux pour y retourner.

L'évêque de Londres n'a certainement pas en vue de procurer aux étrangers

anglicans les moyens d'accomplir leurs devoirs religieux. D'étrangers anglicans il n'y en a point; il n'y a d'anglicans qu'en Angleterre, supposé même qu'il s'y en trouve encoire.

Le but du très révérend est donc de faire du prosélytisme; c'est bien vraiment peine perdue à lui; car il n'y pas apparence qu'un seul de ceux qui se rendront à l'exhibition quitte sa religion quelle qu'elle soit pour embrasser l'Anglicanisme qui ne sait pas lui-même où il en est.

Un étranger qui voudrait se faire initié serait vraiment enchanté des réponses qu'on lui ferait aux centres de réunions.

"Quels sont vos dogmes?" "Jusqu'ici on avait cru que le baptême était nécessaire pour laver la tache originelle; mais un particulier ayant émis une opinion contraire, l'autorité souveraine a décidé que c'était matière d'opinion de sorte que depuis le... Juillet 1850 chacun est libre de croire ce qu'il veut sur ce point..... On avait cru jusqu'en 183... que c'était une idolâtrie d'adorer Jésus-Christ dans le pain eucharistique, mais un certain nombre de ministres ayant embrassé une opinion contraire et l'autorité souveraine n'ayant pas encore prononcé, chacun est libre de croire ce qu'il veut sur ce point."

"Que parlez-vous d'autorité?" "On dit que vous vous êtes séparés de Rome en haine de l'autorité souveraine du pape? quel est donc votre chef spirituel?" "Le souverain." "Quoi! la reine d'Angleterre qui, lorsqu'elle est en Écosse, assiste aux offices des presbytériens qui proclament que l'épiscopat est une institution diabolique, tandis que les anglicans enseignent qu'il est d'institution divine....."

Un étranger devrait certainement être émerveillé de ces notions sur l'Anglicanisme. Tout cela est pour prouver que l'évêque de Londres, malgré toutes ses mesures et les suggestions de son comité, ne fera pas un seul prosélyte, parmi ceux qui iront à l'exhibition.

Il serait bien plus urgent de multiplier, pendant ce temps, les offices du culte catholique; ce qui n'a pas manqué d'occuper déjà l'attention du cardinal Wiseman. Ja plus grande partie des étrangers qui vont se rendre à Londres en cette circonstance, sera catholique, et il est bien à craindre que vu le petit nombre et l'exiguïté des Églises catholiques de Londres un grand nombre ne soit privé d'assister à la messe le dimanche.

Depuis le mois de juin dernier, la valeur de l'argent, comparativement à celle de l'or, a considérablement augmenté en Europe ainsi qu'en Amérique; et aujourd'hui

le prix de l'or est presque au pair, circonstance qui n'a point de précédent et qui occupe vivement l'esprit des financiers.

C'est en grande partie à la Californie qu'il faut attribuer la cause de cette démonétisation. En effet, on estime à 5 ou 600 millions, l'exportation de l'or provenant de l'Eldorado. Cette somme énorme a dû nécessairement influencer sur le changement qui s'opère en ce moment dans la valeur relative de l'or et de l'argent.

Le parti pris par la Hollande de retirer de la circulation pour 20 millions de monnaies d'or, a aussi contribué à ce nouvel état de choses. La nécessité de remplacer ces monnaies par des espèces en argent a fait hausser la valeur de ce dernier métal.

Plusieurs gouvernements songent à imiter l'exemple de la Hollande, ce qui inspire de graves réflexions, la Belgique, par exemple, vient de retirer de la circulation pour 14,600,000 frs. de monnaies d'or pour y substituer celles d'argent.

Ainsi que chacun s'efforce de bien fournir d'argent le coffre de notre trésorier : dans quelques mois, ça nous vaudra de l'or.

Voici le nom des officiers de l'Institut Canadien de Québec élus le 4 Février.

Président honoraire : L'honorable R. E. Caron. *Président actif* : P. J. O. Chauveau, écuyer. *Vice-présidents* : M. M. F. X. Paradis et V. Tétu. *Trésorier* : M. F. Vézina. *Sous-Trésorier* : M. C. Cinqmars. *Secrétaire-Archiviste* : J. Langlois, écrivain. *Assistants-secrétaires* : M. M. P. Bouchard et A. Painchaud. *Secrétaire-correspondant* : F. Evanturel, écrivain. *Assistants-secrétaires* : M. M. Ph. Jolicœur et C. Bouchard. *Bibliothécaires* : N. Casault, écrivain. *Directeur du Musée* : Rév. M. E. A. Taschereau.

M. Angus McDonald a été élu pour le quartier du Palais ; M. A. Sewell, pour le quartier St. Louis ; M. Lepper, pour le quartier St. Pierre ; M. C. Alley, pour le quartier Champlain ; M. le docteur Robitaille, pour le quartier St. Jean ; et M. Rhéaume, pour le quartier St. Roch.

Le Parlement provincial est encore prorogé au 26 mars, sans la formule de convocation.

L'acte de la dernière session, transférant la direction des postes au gouvernement colonial et fixant le port des lettres à un taux uniforme de 3d. par 1/2 once dans toutes les provinces, a été sanctionné en Angleterre.

La compagnie du gaz a réduit de 10 pour 100 le prix du gaz. C'est une réduction de 2s. par 1000 pieds cubes.

Le comité de l'Aqueduc pour la ville de Québec a effectué un emprunt de £23,000 à 7 0/10.

L'Élection de Kamouraska s'est terminée en faveur de M. Letellier à la majorité de 59 voix sur 2035 votants.

On lit dans le *Montreal Herald* les paroles suivantes adressées par l'Évêque Anglican de Montréal, le T. Rv. Dr. Fulford, à une assemblée de *Church Society*, qu'il présidait :

“ Sa Seigneurie, l'Évêque du Diocèse, en mettant sa motion aux voix, regrette les différences d'opinions qui ont été manifestées, mais soutient qu'avant que l'on fasse des efforts pour convertir ceux d'une autre Église, il est nécessaire que l'on pourvoie aux besoins de la sienne propre et que l'on en complète l'organisation, aujourd'hui très-défectueuse. Sa Seigneurie croit aussi qu'il faut se rappeler qu'on encourt une grande responsabilité en ébranlant la foi héréditaire d'un homme : car il est aisé de faire chanceler cet homme dans sa croyance, mais si on ne lui donne pas quelque chose pour remplir le vide qu'on a fait en lui enlevant sa foi, il demeure dans un état d'infidélité. ”

LE PAPE EN 1808 ET LES ANGLAIS EN 1850.

Tous savent que Pie VII a souffert une cruelle persécution ; mais peu en connaissent la véritable cause. Eh bien ! Bonaparte avait formé une ligue puissante contre la nation anglaise. Pie VII, seul de tous les princes de l'Europe, refusa de se joindre à cette coalition ; il ne croyait pas qu'il lui fût permis de guerroyer contre aucun de ses enfants, quand même ils seraient plongés dans l'hérésie.

Napoléon, qui ne put vaincre l'illustre Pontife par ses sollicitations, résolut d'employer la force. “ Considérant, dit-il dans un décret du 2 Avril 1808, que le Souverain actuel de Rome refuse avec opiniâtreté de faire la guerre aux Anglais et de s'unir aux autres princes de l'Italie, nous ordonnons que la donation faite par Charlemagne notre illustre prédécesseur, des pays formant les États de l'Église soit employée au profit du christianisme et non à celui des ennemis de notre sainte Religion. ”

Rien ne put ébranler Pie VII. La persécution qu'il prévoyait ne se fit pas longtemps attendre. Entouré par les soldats français dans son palais pontifical, séparé de ses cardinaux, réduit à vivre d'aumônes. traîné de prison en prison, conduit enfin à Fontainebleau, il expia par mille outrages son refus d'entrer dans la ligue Européenne contre les Anglais. Et, en 1850, les Anglais ne trouvent d'autres moyens de montrer leur reconnaissance, que par les injures et les insultes du 5 Novembre.

NOUVELLES ÉTRANGÈRES.

ANGLETERRE. D'après le *Standard* de Londres, il paraît que Lord John Russell tient encore fermement aux principes qu'il a émis dans sa lettre à l'Évêque de Durham. Le discours d'ouverture de la Reine, dit encore ce journal, contiendra une forte expression de blâme contre la démarche du Souverain Pontife, et sera suivi de mesures répressives.

L'évêque anglican de Saint-David a fait connaître, comme celui d'Exeter, les motifs qui l'ont empêché de signer l'adresse de l'épiscopat à la reine. Dans une lettre qu'il écrit à l'archevêque de Cantorbéry, il déclare ne pouvoir adhérer aux allusions faites à la loi d'Élisabeth ; “ Rappeler cette loi, dit-il, c'est exprimer un désir de la voir remettre en vigueur ; or, ce serait annuler l'acte d'émancipation . . . et l'Évêque de Saint-David ne peut consentir à accepter la responsabilité de paroles qui, directement ou indirectement, tendent à ce but. Reprocher au Pape une *impardonnable insulte*, parce qu'il prédit le retour des Anglais à sa propre croyance, c'est une querelle toute gratuite, puisqu'il doit considérer cette démarche comme le plus grand bonheur qui leur puisse arriver. ” Le Prélat anglican est effrayé de voir dans l'adresse un passage qui semble inviter le parlement à imposer silence par une loi au prosélytisme des catholiques.

Ce ne sont pas là les deux seuls dignitaires de l'église établie qui jugent si sainement la position des catholiques et la démarche de Pie IX. L'évêque anglican de Norwich répondant à une adresse antipapiste signée par près de huit cents membres de son clergé, leur dit : Qu'ils peuvent sans doute “ voir avec méfiance une nouvelle organisation de l'église romaine, qui ne peut s'expliquer que par un grand accroissement de ses membres ; que le titre de cardinal est fait pour leur déplaire ; mais qu'une Église épiscopale n'est plus tolérée, si on entrave la liberté qu'elle a de choisir ses évêques, de déterminer leur nombre et leur rang et de leur donner quelque titre que ce soit, pourvu que ces titres ne portent pas atteinte à des droits existants. ” Le Prélat ne veut pas exagérer le danger du progrès de l'église romaine ; mais s'il était proche le jour où il faudrait défendre la vraie foi contre les envahissements de cette église, *ce ne serait pas dans le cabinet de la reine ou dans l'arène du parlement que le débat devrait être vidé*, mais dans les paroisses respectives. ”

Ces paroles font voir que les mesures coercitives, si le Parlement y recourait, ne recevraient pas l'approbation générale des protestants. Plusieurs journaux tiennent un langage à peu près semblable, et il est à espérer que la liberté des catholiques ne sera pas sérieusement entravée.

— Les troubles sont à peu près terminés en Allemagne. — La guerre du Schleswig-Holstein est terminée. Le roi de Danemark, aidé par l'Autriche et la Prusse, a gagné son point.

— Le télégraphe annonce que le Pape est sur le point d'approuver les collèges de la Reine en Irlande ; mais cette nouvelle demande confirmation.

VOLTAIRE.

“La foudre roule encore sur la tombe de l'impie et annonce le Dieu qui lui survit”

Barruel.

On avait vu dans les temps les plus reculés, des hommes, couverts du manteau de la philosophie, secouer le joug de leur raison, enseigner des erreurs, et s'élever même contre le respect dû à l'auteur de la nature. Mais ces hommes étaient en petit nombre, et leurs enseignements, renfermés dans une étroite enceinte, étaient presque sans danger pour l'état. Il était réservé au dernier siècle de voir une secte impie se déchaîner contre toutes les institutions divines et humaines : c'est tout dire, il était réservé au dernier siècle de voir naître Voltaire.

Cet homme, dont le nom seul rappelle tant de scandales, naquit le 20 février 1717 de François Arouet, ancien notaire de Châtelet, et de Marguerite Daumart. Ce fut chez les Jésuites que Voltaire puisa cette éducation qu'il devait employer plus tard à la ruine de ses bienfaiteurs. Ses précepteurs eux-mêmes ne furent pas longtemps sans prévoir ce qu'il serait par la suite, et le père Lejay lui dit un jour qu'il deviendrait le porte-étendard de l'incrédulité. Envoyé aux écoles de droit, après ses études, la sécheresse de la jurisprudence ne tarda pas à rebuter cet esprit inconstant qui ne se reposait sur rien, et ne savait que voltiger d'objets en objets; aussi se tourna-t-il entièrement du côté de la poésie. L'alliance qu'il fit en suite avec l'abbé Chaulieu, *ex epicuri grege porcus*, acheva de corrompre ce cœur qui jusque là n'avait été que trop fidèle à recevoir l'impression de tous les vices. Quelques tems après, certains méfaits contre le gouvernement lui valurent d'être renfermé pour un an à la Bastille. Au sortir de là, l'accueil peu favorable qu'eurent ses pièces de théâtre, et quelques autres causes l'obligèrent de passer en Angleterre où il fut bien reçu du roi George 1er.; ce fut là qu'il publia cette *Henriade* dont on a fait tant de bruit, et dont la plus grande qualité, je crois, est de posséder une grande vertu soporifique.

Il retourna en France en 1728, et craignant que ses lettres philosophiques ne lui valussent une seconde visite à la Bastille, il songea à la retraite, et se retira sur la terre de la Marquise de Châtelet. Durant cet intervalle, il se mêla de faire de la physique, envie qui ne le tourmenta pas fort longtemps. Bien des fois déjà, Voltaire avait demandé d'être admis à l'académie française; mais ses sollicitations avaient toujours été vaines, lorsqu'enfin en 1745, ses vœux furent exaucés, et les portes de l'academie lui furent ouvertes. Un peu plus tard, une pension de 22,000 livres que lui fit Fredé-

ric, roi de Prusse, l'attacha à ce monarque; mais la fierté excessive de Voltaire le fit bientôt disgracier et il se retira à Genève, où il mit tout en jeu pour satisfaire sa vanité et faire parler de lui, objet qu'il atteignit au gré de ses desirs.

Il demanda et obtint en 1778, la permission de revenir à Paris, où son arrivée fut un véritable triomphe; aussi l'entendait-on s'écrier dans l'ivresse de la joie que lui causait une si magnifique réception: “C'est trop, mes amis, c'est trop, vous me faites mourir de plaisir.”

La fatigue des visites et des répétitions théâtrales lui firent contracter une maladie que son grand âge ne lui permit pas de supporter. Il donna d'abord lieu d'espérer qu'il rétracterait ses erreurs, et qu'il mourrait dans le sein de cette religion qu'il avait tant de fois blasphémée; mais ses adeptes, dont il était continuellement entouré, voyant leur condamnation dans son retour à Dieu, empêchèrent qu'il n'eût aucune communication avec les ministres de l'évangile, et il mourut dans des transports bien propres à dé tromper ceux qui ont pu être séduits par ses erreurs.

A de rares talents, Voltaire joignait un esprit des plus vifs et des plus pénétrants, et s'il n'eût pas été philosophe, il n'aurait pas été une des moindres gloires de son siècle; mais son orgueil excessif lui faisant dédaigner de suivre les traces de Racine et de Bossuet il voulut se frayer une route nouvelle à la gloire, et c'est ce qui le perdit. Son goût dominant le portait à rire de tout, à ridiculiser tout, et à-tout-propos; aussi cette humeur caustique lui valut-elle bien des désagrémens. Voltaire a écrit dans tous les genres; il a fait des tragédies, un poème épique; il a été orateur, historien, enfin que n'a-t-il pas été? Il a essayé toutes les manières d'écrire, et n'a réussi parfaitement dans aucune; de sorte qu'on peut dire de lui qu'il a été tout et n'a été rien. Tous ses ouvrages portent le caractère de l'incrédulité, ou du libertinage, aussi ne peut-on sans un extrême danger, les mettre entre les mains des jeunes gens.

Rien n'égale la fureur avec laquelle il combattit sans cesse la religion, et rien n'égale non plus la lâcheté avec laquelle il dirigeait ses attaques. Publiait-il quelque pamphlet impie? c'était toujours sous quelque nom emprunté. Jetait-on sur lui des soupçons? on le voyait alors faire ses protestations d'attachement à l'église; il allait même, le sacrilège! jusqu'à la sainte table pour recevoir et profaner le corps de J. C.; il n'était personne enfin dans tout le royaume qui parût plus dévot que Voltaire. On connaît cependant cette formule diabolique par laquelle il terminait toutes

ses lettres à D'Alembert, à Diderot et à ses collaborateurs impies: Ecrasons l'infâme! Ecrasons l'infâme! On n'ignore pas non plus ces paroles épouvantables qu'il aimait tant à répéter: “Il faut étrangler le dernier des rois avec le boyau du dernier des prêtres.”

C'est Voltaire et les autres partisans de la secte philosophique que la France doit surtout accuser pour la perte de cet esprit religieux qui l'avait rendue jusque là si heureuse; c'est à eux encore qu'il faut attribuer la destruction de l'ordre si éminemment recommandable des Jésuites, et sans leurs criminels écrits, la France n'aurait peut-être pas à déplorer les malheurs de tant de révolutions.

Voltaire, disait il y a quelques années un orateur Canadien, Voltaire voulut rire de Dieu et de son œuvre; et ce rire sacrilège, ce rire de Cham volant de bouche en bouche, gagnant les cours des princes, (les impudents!) se répéta par la bourgeoisie, descendait jusque dans la bouche de l'artisan.... Dans vingt ans, disait-il, Dieu aura beau jeu; ... tout le monde connaît les incidens de ce jeu, de ce drame terrible dont les acteurs furent les premières victimes.

PHILAPIDE.

Un rustre épilouquant sur la langue. — Où vas-tu, bon-homme? — Tout devant moi. — Mais je te demande où va le chemin que tu suis. — Il ne va pas, il ne bouge. — Pauvre rustre! ce n'est pas cela que je veux savoir; je te demande si tu as encore bien du chemin à faire aujourd'hui. — Nanan dà, je le trouverai tout fait.

EPITAPHE.

DU MARÉCHAL DE SAXE, MORT AGE DE 55 ANS.
 Son courage l'a fait admirer de chac. 1.
 Il eut des ennemis, mais il triompha. 2.
 Les rois qu'il défendit sont au nombre de. 3.
 Pour Louis, son grand cœur se serait mis en. . . . 4.
 Des victoires, par an, il gagna plus de. 5.
 Il fut fort comme Hércule et beau comme Tyr. . . 5.
 Pleurez, braves soldats, ce grand homme hic ja. . 7.
 Il mourut en Novembre et de ce mois le. 8.
 Strasbourg centient son corps en un tombeau tout. 9.
 Pour tant de *Te Deum*, pas un *De profundis*. . . . 10.

Le mot de la dernière énigme est RUSTRE.

CONDITIONS DE CE JOURNAL.

L'*Abeille* paraît, autant que possible une fois par semaine, pendant l'année scolaire. Le prix de l'abonnement est de 2s. 6d. par année, payable d'avance par moitié: la première moitié, à la rentrée des classes, la seconde au commencement de l'année. Les Pensionnaires s'abonnent au bureau de l'*Abeille*, et les externes chez M. Adolphe Legaré. Agent à la petite salle, M. Alfred Thibodeau.

P. A. MARMET, *Gérant.*